

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## BOFIP-RHO-17-0757 du 12/10/2017

Arrêté du 10 mai 2017

ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CLASSE NORMALE

**Bureau RH-1B**

### RÉSUMÉ

Cet arrêté porte réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/10/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES  
PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE..... 3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RÉINTÉGRATION D'UNE INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie  
et des Finances

**ARRÊTÉ**

portant réintégration d'une inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale

**LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES**

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressée ;

**ARRÊTE :**



**Article premier** : l'inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale dont le nom suit est affectée dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

NOM	Prénom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
OLLIER	BENEDICTE	863675	IDIV CN 2 01/07/2015	EN DETACHEMENT AUPRES DU CROUS DE NANCY-METZ AGENT COMPTABLE	DDFIP DE MEURTHE-ET-MOSELLE	01/10/2017

**Article 2** : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 10/05/2017  
 POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,  
 L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH -1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	